



AVIS de la CRSA

HAUTS-DE-FRANCE

Le présent avis s'inscrit dans le cadre de la procédure de consultation par l'ARS Hauts-de-France sur **zonage pour la profession orthophoniste**, reçue le 12 février 2026 pour deux mois.

Après avoir échangé et partagé en Commission permanente (CP) du 17 mars l'avis préparatoire de la commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) et recueilli différentes observations, un projet d'avis a été rédigé et un vote en ligne s'est lancé auprès de toute l'assemblée du 30 mars au 7 avril 2026, dont voici les résultats :

Nombre de votants : 57/103 sièges, dont 96 effectivement désignés.

Approuvez-vous le **zonage pour la profession orthophoniste** ?

Le « oui » (96%) l'emporte sur le « non » (4%).

Nombres de voix : Oui : 44 Non : 2 Ne se prononce pas : 11

La CRSA émet donc un avis favorable sur projet de zonage pour la profession orthophoniste.

La CRSA Hauts-de-France souhaite partager au Directeur général de l'ARS différentes remarques :

➤ Une mise en évidence de certains constats :

- une difficulté persistante de recrutement d'orthophonistes au sein des établissements de santé, entraînant des tensions importantes dans la mise en œuvre des parcours de rééducation, alors même que le nombre de pathologies avec séquelles neurologiques ne cesse de croître,
- un frein à l'autorisation des activités d'hospitalisation à domicile (HAD), l'accès à l'intervention d'un orthophoniste constituant une condition obligatoire pour l'obtention d'une autorisation pour la mention « rééducation » de l'HAD.

Ces problématiques sont notamment liées à un nombre insuffisant de professionnels formés, accentuées par un manque d'attractivité des postes salariés, notamment en raison d'une rémunération jugée peu valorisante.

➤ Des demandes d'éclairage complémentaires :

- un état des lieux du nombre d'orthophonistes formés au niveau national, accompagné d'une comparaison interrégionale,
- un recensement actualisé du nombre de professionnels en activité, distinguant l'exercice libéral et l'exercice salarié, ainsi que leur évolution dans le temps avec une comparaison par région.

Le 09/04/2026

La Présidente de la CRSA, Mme le Dr Martine Lefebvre-Ivan